

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du **vendredi 9 avril 2021 à 20h00**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 1^{er} avril 2021

Affichage aux panneaux : le 2 avril 2021

Présents : 14 membres

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, JEAN BAPTISTE Morgane (en visioconférence), LIMA Paulo, GOERGEN Julien et GAZAR Chloé.

Formant la majorité des membres en exercice

Désignation du secrétaire de séance : GAZAR Chloé

Le procès-verbal du 26 février dernier n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la célébration des mariages en extérieur en point n° 13. L'Ordre du jour ainsi modifié est approuvé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin de respecter le couvre-feu instauré par le gouvernement en date du 20 mars 2021, ce conseil ne peut recevoir du public mais qu'un lien de visio-conférence est en place et que deux personnes du public sont connectées. Une vidéo projection est assurée afin de faciliter le déroulement de ce conseil.

1. Compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

La présidence du Conseil municipal est attribuée à Madame Frédérique CAMOIT, doyenne de l'assemblée, pour la présentation du compte administratif 2020 dont une copie a été remise aux membres du Conseil Municipal.

Le budget communal peut être résumé ainsi :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Section de fonctionnement	474 717,15	450 934,79	
- Reprise de l'exercice précédent (2019).....		<u>10 070,59</u>	Déficit
Soit un total de	474 717,15	461 005,38	- 13 711,77 €
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Section d' Investissement	108 282,66	127 107,06	
- Reprise du report de l'exercice 2019 soit un excédent de		<u>88 923,41</u>	
- Reste à réaliser à reporter en N+1	8 719,74		Excédent
Soit un total de	117 002,40	216 030,47	+ 107 747,81 €
Soit un total cumulé de	591 719,55	677 035,85	

Puis le maire sort de la pièce et ne prend pas part au vote. Madame Frédérique CAMOIT, doyenne du Conseil procède au comptage du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 ainsi présenté.

2. Compte de gestion du Trésorier

Monsieur le maire est revenu dans la pièce et reprend la présidence à ce point.

Monsieur le Maire, indique que le Compte de gestion du Trésorier doit être soumis au vote du Conseil municipal. Il rappelle que la trésorerie de Neuilly en Thelle a fermé au 31 décembre 2020 et que les comptes de la commune ont été transférés au Service de Gestion Comptable de Méru.

Une lecture du compte de gestion est donnée. Le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion 2020, dressés par Monsieur GOSSENT, comptable du 01-01-2020 au 03-01-2021 et par Monsieur DIETRICH, comptable du 04-01-2021 au 12-03-2021 (en raison du transfert).

Les comptes peuvent se résumer ainsi :

- Fonctionnement :	recettes	=	450 934,79
	dépenses	=	<u>474 717,15</u>
	Déficit	=	- 23 782,36
	Reprise 2019	=	+ 10 070,59
	Total	=	-13 711,77

- Investissement :

	recettes	=	127 107,06
	dépenses	=	<u>108 282,66</u>
	Excédent	=	+18 824,40
	Report 2019	=	+88 923,41
	Total	=	107 747,81

Soit 94 036,04 € d'excédent reportables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les comptes de gestion des Trésoriers pour l'année 2020.

3. Affectation du résultat

Le compte administratif voté mentionne un excédent. Ce dernier, soumis au vote, sera reporté au budget primitif 2021

Aussi, le Conseil municipal décide de reporter l'excédent sur le budget primitif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCÉDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCÉDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés (1)		10 070.59 €		88 923.41 €	- €	98 994.00 €
Op. de l'exercice 2020	474 717.15 €	450 934.79 €	108 282.66 €	127 107.06 €	582 999.81 €	578 041.85 €
Totaux	474 717.15 €	461 005.38 €	108 282.66 €	216 030.47 €	582 999.81 €	677 035.85 €
Résultat de clôture (=CA)	13 711.77 €			107 747.81 €		94 036.04 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2019 diminué du 1068 de 2021

Besoin de financement sur réalisé

Excédent de financement sur réalisé

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2020

107 747.81 € repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2020

8 719.74 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/20 et BP/21

8 719.74 €

s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.

diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé.

doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement

99 028.07 €

pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.

4. Subventions aux associations

La commission finances et budget s'est réunie, les 4,18 et 25 mars 2021 et a proposé de subventionner les associations suivantes à l'assemblée qui l'accepte :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Association Détente et Loisirs du Thelle (ADLT)	1 000.00 €
Association ENVOL	100.00 €
Association A.P.E.I.	100.00 €
Association des anciens combattants	100.00 €
Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	100.00 €
Association France Lymphome Espoir	100.00 €
Association Vieille Alliance	100.00 €
La Croix Rouge	50.00 €
Les Restos du Cœur	150.00 €
La ligue contre le cancer	150.00 €
Participations aux sorties pédagogiques des collégiens*	50.00 €
Chiens guides pour aveugles	100.00 €
	2 100.00 €

* Versée uniquement sur justificatif produits

Il est annoté que l'association ADLT n'a pas reçu de subvention en 2020 à la suite d'un accord convenu entre le Président de l'association et le Maire de la commune.

5. Restes à réaliser

La fin de chantier, isolation, peinture, électricité n'ont pu commencer qu'à la fin du mois de décembre. Les factures sont donc arrivées en février 2021. Pour pouvoir procéder à leur paiement un reste à réaliser est créé.

Article	Dénomination	BP 2020	Réalisé en 2020	Reste à réaliser
21311	1802 : Réfection bât public	15 910,00	7 190,26	8 719,74
	total	15 910,00	7 190,26 €	8 719,74

Des photos avant-après sont projetés afin de mieux évaluer l'ampleur des travaux réalisés.

avant



après



6. Vote des deux taxes

En 2021, il n'y a plus de taxe d'habitation. Le Conseil est amené à voter que deux taxes : Le foncier bâti et le foncier non-bâti.

La perte de la taxe d'habitation est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâtie soit + **21,54 %** et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou surcompensation. **Ainsi le taux de foncier bâti communal 2020 est majoré du taux départemental soit :21,54 % + 31,82 % = 53,36 %.**

Ainsi, la part de 21,54% payée jusqu'à présent par les administrés n'ira plus au département mais à la commune. Ce transfert n'engendre pas de taxe supplémentaire pour les habitants.

Afin d'équilibrer le budget primitif, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le taux d'imposition comme suit pour l'année 2021.

Désignation des taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles	Taux fixés	Produit correspondant
Foncier bâti	335 600	53,36	179 076
Foncier non bâti	19 900	68,98	13 727
		Produit attendu	192 803

Total des ressources fiscales prévisionnel 3 890 € - versement coefficient correcteur 3 498 € = Montant total prévisionnel 2021 : 193 195 €

7. UMO cotisations

Le conseil est informé des différents services que propose l'Union des Maires de l'Oise. Cette année encore, le montant de la cotisation 2021 reste identique aux années précédentes soit 164,22 € TTC. Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion et d'inscrire les crédits corrélatifs au Budget primitif 2021.

8. Budget primitif

Plusieurs axes ont été définis pour réduire les dépenses en 2021 :

- Des fins de contrats :
 - la location de la voiture arrivée à son terme ne sera pas renouvelée
 - le conseil a mis fin au bail de la location du terrain rue du Bout des jardins.
- Au niveau Électricité, deux axes majeurs ont été décidés : l'extinction des lumières la nuit entre 23 h et 5 h du matin et le regroupement de commande avec le SE 60.
- La sollicitation de la Drenne pour l'aide au financement de l'emploi du 3^e animateur

Les investissements prévus en 2021 :

Après ces précisions, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote du budget primitif 2021, par chapitre, en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement =	444 115,00 €
Reprise du déficit	13 712,00 €

Total dépenses de fonctionnement	457 827,00 €
Total Recettes de fonctionnement	457 827,00 €

INVESTISSEMENTS

Dépenses d'investissement =	106 845,00 €
Restes à réaliser	8 720,00 €

Total dépenses	115 565,00 €
Recettes d'investissement =	16 537,00 €
Solde excédentaire	99 028,00 €

Total Recettes d'investissement	115 565,00 €

Opérations d'investissement prévues	Numéro opération	montant prévisionnel
Acquisition bien immeuble (terrain)	1804	35 000,00 €
Réhabilitation portes et création dortoir	1802	31 000,00 €
Remboursement annuité d'emprunt		26 845,00 €
Reste à réaliser Réfection bâtiment public		8 720,00 €
Réfection éclairage et mise aux normes école	141	8 000,00 €
Aménagement rue du Puits (Bornage de terrain)	122	6 000,00 €
total		115 565,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 ainsi présenté.

9. Modification des Statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise (Se60) – Adhésion EPCI

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles : La maîtrise de la demande en énergie et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires.

Comme l'impose le code général des collectivités territoriales notre commune doit se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise au SE 60.

10. Urbanisme

Madame CAMOIT rend compte que Monsieur LEROUX a été débouté au tribunal administratif vis-à-vis du PLU. Il doit verser 1 500 € à la commune.

11. Commémoration

La commémoration du 8 mai aura lieu à 11h00. A moins que les conditions sanitaires soient plus favorables le nombre de personnes accueillies sera limité. Madame CAMOIT se chargera de commander une gerbe dans un pot afin que les fleurs puissent être replantées par la suite.

12. Élections

Monsieur le Maire annonce qu'il a été destinataire d'un message de la Préfecture sollicitant son avis sur un éventuel report des élections pour le mois de septembre.

Après consultation et vote du Conseil municipal, Monsieur le Maire prend acte de la demande de report afin d'éviter une forte abstention liée à la peur du virus et afin de permettre à la vaccination de se poursuivre. De plus, des dépenses importantes liées à l'achat d'une seconde urne et d'isoloirs complémentaires seraient évitées en cas d'élections dissociées.

13. Célébration des mariages

Avec la crise sanitaire plusieurs mariages prévues en 2020 et 2021 ont été décalés voir annulés.

Monsieur le maire propose au conseil de solliciter l'autorisation de célébrer les mariages dans la cour de la mairie auprès du parquet de Beauvais dès que l'interdiction de se réunir à plus de 6 personnes sera levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'autorisation du parquet.

Questions diverses

Vandalisme

Monsieur le Maire informe le conseil que le feu tricolore a été vandalisé la semaine dernière. Il rappelle que tout ce qui se trouve dans l'espace public n'est pas couvert par les assurances.

Communauté de communes Thelloise

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Thelloise a voté une augmentation de la taxe des ordures ménagères celle-ci passe de 5,8 % à 7 % pour 2021. Sur 41 communes 14 ont voté contre dont notre commune. Cependant, le nombre de voix n'a pas été suffisant pour ne pas appliquer cette hausse.

L'augmentation de cette taxe s'explique par la chute du prix d'achat du carton après collecte. Monsieur la Maire rappelle également que 24 % des bacs sont mal triés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a également voté contre le budget primitif de la Thelloise. Sur un budget de 26 millions d'Euros 485 000 € ont été attribués à des cabinets conseil pour des études et 700 K€ de dépenses imprévues.

Enfin Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu de la réunion du SCOT qui s'est tenue le 23 mars dernier. Il souhaite que la modification et la révision de notre PLU soient effectives avant la mise en place du SCOT.

Environnement

Madame CAMOIT souligne la propreté de la commune grâce au nouveau contrat d'entretien signé en février dernier.

Par ailleurs, l'opération « nettoyons la nature » réalisé par le centre de loisirs le mercredi 17 mars a permis de récupérer plus de 27 kg de déchets.

Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle que les gendarmes sont sur le terrain. Un trafic de drogue a été démantelé.

Tournoi de foot

Le Président de l'Association Sportive de football Noailles-Cauvigny propose de réaliser un tournoi gratuit sur le city-stade de la commune le 20 avril 2021 de 14h à 16h. Un flyer sera distribué dans les boites aux lettres par l'association.

Sécurité Routière

Monsieur Legrand propose de demander aux enfants de réaliser des dessins sur la sécurité routière afin de sensibiliser les véhicules qui traversent notre commune à vive allure.

Monsieur le Maire rappelle que l'installation des panneaux de signalisation « STOP », décidés lors d'un précédent conseil, sera réalisée dès que les conditions climatiques le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 05.

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

Compte-rendu du 9 avril 2021

Nom	Signature
M. GORINE Ludovic Maire	
Mme CAMOIT Frédérique 1 ^{ère} Adjointe	
Mme MARTIN Dominique 2 ^{ème} Adjointe	
Mme VAN EECKHOUT Aude 3 ^{ème} Adjointe	
Mme ANDRIEU Patricia	
M. LEGRAND Fabrice	
Mme PERRIOT Véronique	
Mme GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie	
Mme BUTEZ LE BOURGEOIS Céline	
M. GOIX Pierre	
Mme JEAN-BAPTISTE Morgane	
M. LIMA Paulo	
M. GOERGEN Julien	
Mme GAZAR Chloé	